

Le maître E

Est un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique

« Les interventions du maître E ont pour objectif d'améliorer la capacité de l'élève à dépasser les difficultés qu'il éprouve dans les apprentissages, à maîtriser les méthodes et techniques de travail et à prendre conscience de ses progrès par l'expérience de la réussite. »

Le maître E, chargé des aides spécialisées à dominante pédagogique, (psychopédagogue), apporte une aide adaptée aux élèves qui manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre.

Cette aide peut prendre place en classe ou en dehors de la classe, généralement en petit groupe ou exceptionnellement en individuel. Elle s'inscrit dans les objectifs et les horaires de l'école primaire.

Il s'agit d'amener l'élève :

- ⇒ à prendre conscience de ses attitudes et de ses méthodes de travail, pour mieux les maîtriser,
- ⇒ à améliorer ses capacités d'apprentissage,
- ⇒ à installer les connaissances scolaires et faire l'expérience de la réussite ;

Ce travail ne saurait se confondre avec le soutien effectué par le maître de la classe dans le cadre de la pédagogie différenciée.

Conditions de l'aide pédagogique spécialisée :

- une étude ciblée des difficultés des élèves avec l'équipe pédagogique lors des réunions de synthèse appuyée d'évaluations et d'observations étayant le besoin d'aide,
- une indication posée en réunion de synthèse RASED
- l'adhésion des parents et de l'enfant,
- un local adapté dans l'école.

Le psychologue de l'Éducation Nationale

« Parmi ses nombreuses missions, le psychologue de l'E. N. intervient dans la réalisation de bilans visant à évaluer le développement mais également les potentialités de l'enfant dans ses composantes sociales, affectives et intellectuelles. »

Le psychologue participe aux équipes éducatives, équipes de suivi de scolarité (ESS) ainsi qu'à l'intégration des enfants à besoins particuliers (PPS, PAI, PAP...).

Le psychologue agit en direction de tous les acteurs de l'école :

- les enfants : entretiens, observations, examens psychologiques,...
- les enseignants : entretiens, écoute des demandes, suggestions, réflexions communes sur l'enfant ou son orientation,...
- les familles : entretiens, conseils pour un suivi extérieur, aide sur le choix d'orientation scolaire de l'enfant,...

Le psychologue fait aussi le lien entre l'école et les partenaires extérieurs qui prennent en charge le suivi de l'élève. (CMP, CMPP, orthophonistes, psychomotriciens, éducateurs...)

Conditions de l'examen psychologique :

- l'accord écrit des parents et l'adhésion de l'enfant
- un local adapté dans l'école.

Le maître G

Le maître G ou rééducateur est un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative

« Ses interventions visent à ajuster les conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles, ainsi qu'à restaurer le désir d'apprendre et l'estime de soi. »

Le rééducateur :

⇒ s'adresse à des enfants qui éprouvent des difficultés à répondre aux attentes et contraintes scolaires. Les difficultés peuvent se traduire par des manifestations comportementales (agitation, inhibition, passivité, difficultés relationnelles, inattention, opposition...).

⇒ aide l'enfant à devenir élève tant au niveau de l'attitude que de la disponibilité intellectuelle, en levant les blocages qui parasitent ou empêchent la pensée.

⇒ utilise des supports non scolaires qui vont permettre à l'enfant de dépasser ces blocages pour pouvoir répondre aux exigences de l'école.

⇒ met en place un travail en collaboration étroite avec la famille.

L'aide peut être individuelle ou en petits groupes.

Conditions de l'aide rééducative :

- une étude ciblée des difficultés des élèves avec l'équipe pédagogique lors des réunions de synthèse,
- une indication posée en réunion de synthèse RASED
- une autorisation signée des parents,
- l'adhésion de l'enfant,
- un local adapté dans l'école

Faire appel au R.A.S.E.D.

Elève en difficulté		
I		
Mise en place d'une aide au sein de la classe ou du cycle.		
I		I
Problème non résolu	Problème résolu	
I		
L'enseignant rencontre les parents pour évoquer les problèmes de l'enfant et pour envisager la nécessité d'une aide spécifique complémentaire.		
I		
Demande d'intervention du R.A.S.E.D. par le biais de la <u>fiche de demande d'aide</u> .		
I		
Etude de la fiche de demande d'aide par le R.A.S.E.D. Observation de l'enfant, évaluations, bilan... Synthèse R.A.S.E.D. et enseignant		
I	I	I
Pas d'aide retenue	Choix d'une aide à l'école : - Aide à dominante pédagogique avec le maître E - Entretiens, suivi avec la psychologue	Proposition à la famille d'une aide extérieure (CMP, CMPP, orthophoniste, ...)
I		
Régulation et ajustement en fonction de l'évolution de l'enfant.		
I	I	I
Arrêt de l'aide.	Réajustement de l'aide.	Poursuite de l'aide.

Qui peut faire appel au R.A.S.E.D. ?

- L'enfant qui se sent en difficulté
- Les parents
- L'enseignant
- Le directeur
- Les partenaires extérieurs

Comment ?

Par l'intermédiaire de l'enseignant de la classe ou directement auprès des membres du R.A.S.E.D.

Pourquoi ?

Parce qu'il est constaté une difficulté, à moment donné, concernant la scolarité de l'enfant.

Quand ?

A tout moment de l'année.

Pour que le projet d'aide se réalise dans de bonnes conditions, quelle que soit l'origine de la demande, il est indispensable que l'ensemble des partenaires travaillent en collaboration : enfant, parents, enseignant, directeur, personnels du réseau, assistante sociale...

R.A.S.E.D.

**Réseau d'Aides Spécialisées
aux Élèves en Difficulté**

Qu'est-ce que le R.A.S.E.D. ?

Le réseau d'aides spécialisées est un dispositif gratuit de l'Éducation Nationale qui a pour mission, dans le cadre des aides apportées au sein de l'école, d'élargir la gamme des réponses que celle-ci doit proposer aux élèves en difficulté.

L'équipe du réseau est en général constituée d'un maître E (aide à dominante pédagogique), d'un maître G (aide à dominante rééducative) et d'un psychologue de l'Éducation Nationale. En liaison avec les parents et les enseignants, les membres du réseau d'aide contribuent à prévenir et à comprendre les difficultés scolaires, passagères ou plus durables, et à aider à leur dépassement.

Comment contacter votre R.A.S.E.D. ?

R.A.S.E.D. Aillant-Charny

2 rue du 8 mai, Aillant sur Tholon

89110 MONTHOLON

Téléphone : **03 86 63 51 19**

Mail : rased.aillant@ac-dijon.fr

Maître G : Pas de poste sur le RASED d'Aillant

Maître E : Mélanie CHENONIER

Psychologue : Isabelle LEUTHREAU